

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN523

présenté par  
M. Larsonneur

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 33, compléter les avant-dernière et dernières colonnes de la seizième ligne du tableau par les mots :

« + Études augmentation cible Leclerc rénové et/ou chars de combat de complément ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France doit se doter des moyens de pivoter à l'Est et de tenir son rang, aux côtés de nos alliés européens.

Commande d'une étude technico-opérationnelle (ETO) afin de déterminer les possibilités industrielles, avec ou sans coopération européenne ou internationale, de compléter l'actuel programme de rénovation de 200 des chars Leclerc par des travaux complémentaires devant dessiner le périmètre d'une rénovation complémentaire, en particulier vis-à-vis des capacités mobilité et feu, devant permettre de faire durer le char Leclerc à l'horizon 2040 ; faire état des possibilités devant permettre de dépasser la cible de 200 chars Leclerc rénovés à l'horizon 2035, à partir de la reconstruction de chars Leclerc aujourd'hui stockés ou bien d'autres alternatives pour atteindre cet objectif.